

Agrément de l'Ordre de Malte France

Liste des missions

- **Missions A1 : opérations de secours à personnes :**

Apporter un concours en complément des moyens et des services de secours publics. Ce concours peut intervenir dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de secours, d'une ampleur ou d'une nature particulière ou du déclenchement du plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile). Exemples : participer à certaines évacuations de victimes, renforcer des centres de secours ou des postes médicaux avancés.

- **Missions B : soutien aux populations sinistrées :**

Répondre à l'appel de mobilisation pour faire face aux détresses engendrées en situation de crise. Prendre en charge, assister et assurer la sauvegarde des populations sinistrées. Exemples : aide humaine et matérielle directe : accueil, écoute, réconfort, accompagnement administratif et juridique, aide financière, ravitaillement, hébergement, aide matérielle (fourniture de vêtements, effets de première nécessité, etc...

- **Missions C :**

Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées : aider les autorités de police et leurs services publics à coordonner, gérer l'action des bénévoles spontanés et à coordonner les actions avec les réserves communales de sécurité civile dans le cadre de leurs actions de soutien aux populations sinistrées. Exemple : fournir des personnels bénévoles pour encadrer des bénévoles n'appartenant pas à une association agréée de sécurité civile.

- **Mission D :**

Dispositifs prévisionnels de secours : dans le cadre des dispositions contenues dans le référentiel national des dispositifs prévisionnels de secours, concourir aux dispositifs mis en place pour la couverture des risques à l'occasion des manifestations ou rassemblements de personnes. Exemple : fournir des personnes bénévoles pour assurer la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours.